

Congé parental : les Européens revoient leurs ambitions à la baisse

De nombreux Etats, dont l'Allemagne et la France, refusent l'idée de la Commission de Bruxelles d'un congé parental très bien rémunéré

BRUXELLES - bureau européen

Officiellement, l'Europe est évidemment #metoo et promeut l'égalité hommes-femmes. Mais dans le huis clos des négociations, côté Etats membres du moins, les prises de positions sont en ce moment nettement moins progressistes. Les capitales sont sur le point de vider complètement de sa substance le projet de directive « Equilibre vie privée, vie professionnelle », une des rares avancées sociales européennes proposées par la commission Juncker, au printemps 2017.

Jeudi 21 juin, les ministres du travail et des affaires sociales des 28 pourraient n'adopter qu'une très pâle version du texte initial, qui prévoyait un congé parental d'au

moins quatre mois (par parent et par enfant) rémunéré comme un arrêt maladie. Etait aussi prévu un congé paternité d'au moins dix jours, lui aussi rémunéré comme un congé maladie, et un congé « aidant » de cinq jours ouvrés minimum, pour s'occuper d'un enfant ou d'un parent malades.

A l'issue d'une ultime réunion préparatoire mercredi 13 juin, les représentants des Etats membres

sont arrivés à un texte qui n'impose plus aux capitales aucun niveau de rémunération pour ces congés et qui supprime même le congé « aidant » de cinq jours. Les ministres n'auront plus qu'à trancher sur deux questions restées ouvertes, le 21 juin à Luxembourg.

Doit-on restreindre à un mois, au lieu de deux, la période non transférable du congé parental

d'un parent à l'autre, afin d'éviter que, comme c'est si souvent le cas, le père transfère l'essentiel de ses droits à la mère ? C'est la position qu'ont défendue une dizaine de pays le 13 juin, dont l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Est-il, par ailleurs, nécessaire de préciser que les rémunérations pour tous ces congés doivent au moins être « adéquates », alors que certaines capitales plaident maintenant pour faire disparaître cette référence pourtant très vague ?

Equilibrer les charges familiales

La Commission partait pourtant d'une louable intention : permettre, en instaurant des congés aussi incitatifs pour les hommes que pour les femmes, de rééquilibrer les charges familiales dans les couples. Mais les capitales ont

préféré camper sur des questions de souveraineté, comme souvent dès que Bruxelles s'attaque à des sujets sociaux. « En refusant de définir collectivement le niveau de rémunération des congés parentaux et paternité, les Etats réduisent ces droits au rôle de simple variable d'ajustement des comptes publics », déplore l'eurodéputé Guillaume Balas (Génération.s).

Si, selon nos informations, la France souhaite que soit maintenue une période de deux mois non transférables d'un parent à l'autre, pour le reste du texte, elle n'a pas plaidé pour davantage d'ambition. Il faut dire que le président Macron avait été très clair, en avril. « C'est une belle idée qui peut coûter très cher et finir par être insoutenable », avait-il déclaré à propos de la directive, en

plein Parlement européen. Il avait pourtant promis, pendant la campagne de la présidentielle, de faire de l'égalité hommes-femmes une « grande cause nationale » de son quinquennat.

Il est vrai que, dans l'Hexagone, le congé parental n'est que faiblement rémunéré (moins de 400 euros par mois, contre une moyenne de 950 euros pour les congés maladie). C'est bien la rai-

son pour laquelle un nombre infime de pères français profitent de leur congé parental : 4 % seulement, selon une étude de l'OCDE datant de 2016.

Désormais, Paris promet une réforme du congé parental, mais dans un cadre national, pas dans le « cadre rigide » proposé par la Commission. « Cela a beaucoup arrangé le président Macron que

d'autres pays fassent le sale boulot pour abaisser le niveau d'ambitions [de la directive] », ose l'eurodéputé socialiste Edouard Martin.

Espérant encore renverser le cours des discussions, des dizaines d'ONG (Autism Europe, Eurochild, etc.) ont rédigé une lettre aux Etats membres, leur demandant de revoir leur copie en amont du 21 juin. « Ne laissez pas passer cette opportunité de prouver aux citoyens que vous vous souciez d'eux », alertent-elles. La précédente tentative d'améliorer les conditions de travail des femmes dans l'Union, la proposition de directive sur le congé maternité, a fini au cimetière des bonnes idées bruxelloises fusillées par les capitales, en 2015, après des années de stériles discussions. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX